



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-03-2026 /

Dossier complet le : 18-05-2026 /

N° d'enregistrement : 015964/KK P

1 Intitulé du projet

Realisation d'une campagne de recherche en eau par 4 forages et transformation du meilleur forage sur le site de la Glaciere, pour l'alimentation en eau potable des communes de Chateaudouble, Montferrat, Bargemon, Claviers, Figanieres et Callas

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DRACENIE PROVENCE VERDON

Raison sociale

DPVA

N° SIRET

24830049300181

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROGER

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les nouveaux forages de reconnaissance seront implantés sur des parcelles appartenant au camp militaire de Canjuers et dont la vocation actuelle est l'alimentation en eau du camp (champ captant de la Glacière). Ces zones sont dépourvues d'habitations et d'une quelconque activité militaire. À l'issue de la phase de reconnaissance un seul forage sera transformé en ouvrage d'exploitation. Ce dernier sera destiné à sécuriser la ressource en eau. L'objet de la demande est la réalisation des travaux de forage de reconnaissance et de la transformation du meilleur, ainsi que des essais de pompage correspondant.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants des communes concernées par cette interconnexion une eau potable de qualité. De plus, la création d'un nouveau point de production permettra de se prémunir d'une éventuelle défaillance des forages existants vieillissant mais toujours en état de fonctionnement. Les secteurs d'implantation des forages ont été sélectionnés au vu des résultats de l'étude hydrogéologique menée sur l'intégralité du site de la Glacière. L'implantation des forages a été réalisée sur une analyse multi-critères (profondeur de l'ouvrage, géologie, qualité des eaux, travaux de raccordement, ...). Les 4 zones sélectionnées montrent un débit attendu pour chaque forage d'environ 160 m³/h, ce débit est en adéquation avec les débits observés sur les forages profonds existants. Les profondeurs estimatives des forages de reconnaissance sont les suivantes : forage 1 : 300 mètres ; forage 2 : 450 mètres, forage 3 : 300 mètres et forage 4 : 300 mètres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'entreprise qui sera responsable des travaux de forage n'a pas encore été sélectionnée. La maîtrise d'œuvre des travaux de forage sera assurée par le bureau d'études INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 1 et 2 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration et à la pose du tubage définitif pour le meilleur des trois forages de reconnaissance. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompage permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage. À la fin des travaux, seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé, en attente des travaux de raccordement et d'équipement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif du projet est de fournir une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de risque de défaillance à court terme. L'objectif est de sécuriser la production d'eau potable en garantissant une ressource en eau exempte de pollution.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce dossier de demande d'examen au cas par cas est préalable, au dossier de déclaration ou d'autorisation qui sera déposé au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.3.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
profondeur des forages debit d'exploitation previsionnel	(300 a 450, m) (160, m3/h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

les forages sont implante dans la zone Nm (zone naturelle militaire) PLU de la commune de Montferrat approuve le 14/12/2021

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Les forages de reconnaissance sont situés à l'intérieur de la ZNIEFF de type 2 "Canjuers" Id : 930020508
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Montferrat fait partie d'une commune en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissance sont situées en dehors de toutes zones couvertes par un arrêté de protection biotope. La plus proche est située à 9 km des forages de reconnaissance
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissance sont situées en dehors de toutes les zones protégées citées. Les forages 1,3 et 4 sont situés en bordure du parc naturel régional du Verdon

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Montferrat n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les forages de reconnaissance sont implantés en dehors de toute zone humide faisant l'objet d'une délimitation. Les forages de reconnaissance 1,3 et 4 sont en bordure de la zone "Ripisylve aval de l'Artuby) 83DPTVAR0008
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Montferrat est concernée par un PPRT " depot de munitions de Canjuers" approuvé par arrêté ministériel en date du 12 août 2015. Le périmètre concerne uniquement l'urbanisation hors camp
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Montferrat est concernée par un PPRT " depot de munitions de Canjuers" approuvé par arrêté ministériel en date du 12 août 2015. Le périmètre concerne uniquement l'urbanisation hors camp
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Les forages de reconnaissance sont implantés dans le périmètre de protection éloignée (zone sensible) des forages des Moulrières. Ces périmètres de protection sont inscrits dans la DUP du 02 novembre 1994.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 5 km autour des points de forage
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les travaux de foration n'engendreront que faible prélèvement d'eau vis à vis de l'exploitation actuelle du site. A la fin des travaux un essai de pompage sera réalisé (pompage par paliers et pompage longue durée). Le pompage par palier provoquera un prélèvement inférieur à 500 m ³ tandis que le pompage longue durée (72 heures) engendrera un prélèvement de l'ordre de 11 500 m ³ . Ces opérations seront uniques. Les prélèvements
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les travaux de forage et les essais de pompage, provoqueront des modifications prévisibles du niveau de la masse d'eau. Celles-ci seront très faibles compte tenu de la quantité d'eau prélevée. Ces modifications seront similaires à celles observées par les forages existants
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les forages produiront des déblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estimé à 30 m ³ par forage. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour des points de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'objectif du projet est d'améliorer l'alimentation en eau, de ce fait une primordial de trouver une nouvelle ressource pérenne et non impactante pour les forages existants
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les forages seront implantés dans des zones qui sont actuellement destinées à l'alimentation en eau potable, et dépourvues de végétations denses. Il n'est pas prévu de dégradation ou de destruction d'habitats, de faune ou de flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000, n'est présente dans un rayon de 5 km autour des points de forage. Il n'y a donc aucun impact susceptible des travaux sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, les zones d'implantation ont actuellement une vocation d'alimentation en eau
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet ne porte pas atteinte et n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'implantation des forages 1,3 et 4 est située dans une zone inondable. Toutes les mesures seront prises pour éviter tout risque que ce soit sur le personnel ou l'environnement : en cas de risque d'inondation l'entreprise devra immédiatement quitter le site (liaison avec météo France), les têtes de forages dépasseront de minimum 50 cm, pour éviter que l'eau ne s'infiltre dans le
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux de forage vont se situer dans des aquifères qui ne sont pas exploités pour l'alimentation en eau potable. Les travaux n'utilisent pas de produit susceptible de détériorer la qualité de l'eau souterraine
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont canotes pour limiter au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envols de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage ferme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de decantation puis rejetées au milieu naturel dans la rivière Artuby
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de decantation puis rejetées au milieu naturel dans la rivière Artuby

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible d'être cumulé avec d'autres projets existants ou approuvés

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, les forages seront réalisés dans l'objectif d'éviter un défrichement en bordure de piste. Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké. Toutes les mesures de protection des milieux seront mises en œuvre durant les travaux (bacs de rétention, bacs de décantation, merlons étanches, ...). La tête de forage sera aménagée selon les prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003, portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L.214-3 du code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Elle sera étanche et disposera d'un bati de protection contre les inondation pour garantir la ressource en eau. Dans la mesure où le projet est destiné à l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux tels qu'envisagés ne sont pas susceptibles de porter atteinte ni à la qualité de la ressource en eau, ni à celle des milieux superficiels, ni à la biodiversité. Les moyens de protection mis en œuvre, la faible emprise et la brièveté des travaux, ainsi que l'emploi de matériel limitant le bruit ne peuvent pas générer de perturbation notable des milieux. Une vigilance particulière sera de mise, pour la durée des travaux, pour éviter toute fuite de produit potentiellement polluant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)